

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité e	environnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	2019	N° d'enregistrement :
Aménagement d'un carrefour giratoire en commune de MALANCOURT la MONTAGN	1. Intitulé du p tre les routes départementa IE (enclave de la ville d'AMN	les 181 - 54C et une voi	
2. Identification d	ı (ou des) maître(s) d'ouvre	age ou du (ou des) pé	titionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom BRUDER	Prénor	n Gérard	
2.2 Personne marale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 2 2 5 7 0 0 0	Département de la Mosel BRUDER Gérard Directeur Direction du Patrimoine e	de la Sous-Direction de	es Investissements Routiers - u Territoire
Joigne	ez à voire demande l'an	nexe obligatoire n°	
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères ann dimensionnement correspo		2 du c od e de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie			uils et critères de la catégorie s nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6°e	carrefour giratoire d'empris	ses supérieures à 0.4 he	ctares
	4. Caractéristiques génér	ales du projet	
Doivent être annexées au présent formul 4.1 Nature du projet, y compris les évent Réalisation d'un carrefour giratoire: - terrassements, réalisation de remblais et c - suppression des voiries délaissées par rab	daire les pièces énoncées du les travaux de démolition de structures de chaussée	à la rubrique 8.1 du for	mulcire

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

2 2	Property of				
42	Oh	ectifs	du	pro	et

Sécurisation des échanges routiers au droit du carrefour entre les routes départementales 181 - 54C et une voie communale

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation des travaux est prévue en 2018, en préalable ilest nécessaire d'exécuter le dévoiement de certains concessionnaires (Orange, GrDF, etc...).

L'opération consiste en la création d'un carrefour giratoire.

Le carrefour giratoire est dimensionné pour recevoir le trafic de l'ensemble des voies notamment les poids lourds.

Le rayon du giratoire (25m) est adapté à ce trafic.

-31-53 4

La réalisation du carrefour giratoire nécessite la réalisation de structures de chaussée neuve et le reprofilage d'une grande partie des chaussées existantes.

L'exécution des travaux s'effectue suivant un phasage destiné à minimiser l'impact sur les usagers de la route.

La durée des travaux est estimée à 4 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aménagement en carrefour giratoire permettra de sécuriser les échanges entre la RD181, la RD54C (entrée et sortie de la commune de MALANCOURT la MONTAGNE) et une voie communale desservant le site de CEDILOR. L'aménagement n' appellera pas une quelconque modification du niveau de trafic.

projet et superficie globale de l'opération - précise	r les unités de mesure utilisées
ndeurs caractéristiques	Valeur(s) 25m 44 ares 3 991 m ² 2 700 m ²
Coordonnées géographiques Long. <u>0</u> <u>6</u> °	05'79"57 Lat.49°22'47"90
	'"_ Lat°'"_ '"_ Lat°'"_
sion d'une installation ou d'un ouvrage existant ? u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalue	Oui X Non X
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ : Long° Point d'arrivée : Long° Communes traversées :

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	77.7	X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		\boxtimes	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	T	×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements X q,ean 5 Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Les matériaux utilisés en remblais et en couches de chaussée proviendront exclusivement de carrières existantes. Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la |X|biodiversité existante : faune, flore, habitats. continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il |X|susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard

de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		L'emprise agricole a acquérir est évaluée à 44 ares
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par ides risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décriv	ez lesc	quelles	
4.2 Las incidas		.	4.1	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Non X Si oui, décri			rr-enes susceptibles à avoir des eners de nature transtronnere :
	3			

r	6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joi une annexe troitant de ces éléments) :	
	7. Auto-évaluation (toculfatif) Lu regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluatenvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	ion
L' m II	implantation du carrefour giratoire projeté est réfléchi dans le but de minimiser les emprises à acquérir et réutiliser au naximum les chaussées existantes. s'agit au final d'un réaménagement sécuritaire du carrefour existant classé à risque compte tenu du niveau de trafic otamment celui poids lourds -11 000 véh/j sur la RD181 dont 11% de PL). opération ne nécessite pas d'évaluation environnementale compte tenu de sa taille et de son implantation. 8. Annexes	
8	3.1 Annexes obligatoires	
Г	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a), b) et c], 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
	d'eau;	
6	The state of the s	

		Objet	
	9. Engage	ement et signature	
certifie sur l'ho	9. Engage nneur l'exactitude des renseignements		
certifie sur l'ho			18/5/16/8
		ci-dessus	18/5/16/8

